

84/C44 / du 13/CI/1984

DÉCRET N° .....  
Portant nomination de Monsieur HEBE Hubert,  
en qualité de Directeur des Affaires Admini-  
stratives et Financières, à la Direction  
Générale de la Jeunesse-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement :

Vu la constitution du 8 Juillet 1975 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article  
47 de la constitution ;

Vu le Décret n° 82/732 du 7 Août 1982, portant réorganisation du Minis-  
tère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644  
susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du  
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur HEBE Hubert, Ingénieur Agronome de 1er échelon  
est nommé Directeur des Affaires Administratives et Financières à la Direction Gé-  
nérale de la Jeunesse-

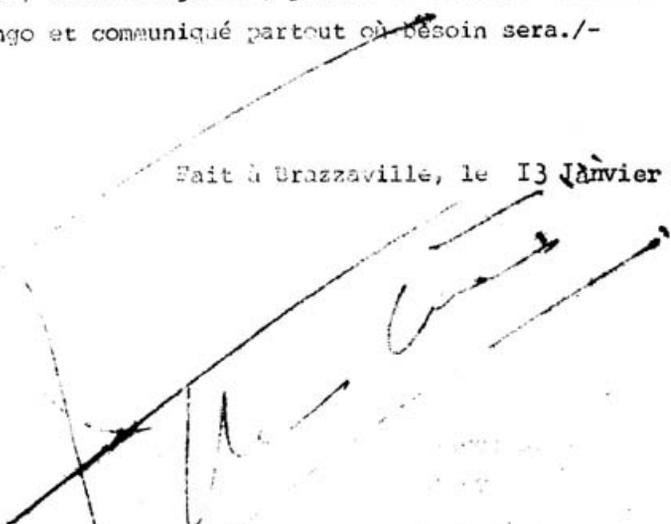
ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au  
présent Décret-

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1984

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports



Bernard COMBO-MATSIONA.-

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre des Finances



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

X